

TROUSSE DE SECOURS TRANSPORT DE VOYAGEURS

Référence : 10092



Composition selon arrêté du 18 mai 2009

Composition conforme à l'annexe 10 de l'arrêté du 18 mai 2009 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 relatif aux transports en commun de personnes :

Composition :

2 paires de gants à usage unique
1 masque de protection à usage unique
2 compresses stériles en conditionnement individuel
1 assortiment de pansements de différentes tailles
1 ruban de tissu adhésif
3 serviettes nettoyantes à usage unique
1 bande de gaze élastique
1 paire de ciseaux
1 couverture isotherme
1 fiche évacuation blessé